



Avec de l'investissement et de la rigueur, n'importe quel éleveur peut devenir utilisateur de chien de conduite. Mais tous les chiens ne peuvent pas devenir de bons chiens de troupeau. Faire le bon choix, c'est mettre toutes les chances de son côté pour avoir un partenaire de travail efficace pendant une dizaine d'années.



Quelle race ?

Le chien de conduite travaille par instinct, il faut donc choisir un **chien de race bergère**. Le Border Collie est aujourd'hui le plus répandu. Mais d'autres races montrent aussi de bonnes aptitudes : Berger de Beauce (Beauceron), Berger des Pyrénées, Kelpie australien... Quelques chiens d'autres races travaillent également. Il existe de bons chiens dans toutes ces races comme il en existe qui ne s'adapteront jamais au travail sur troupeau. **L'essentiel est de s'assurer qu'ils sont bien issus d'une lignée d'animaux de travail et non pas de simples chiens de garde ou de compagnie.**



Quelle lignée ?

Le choix de la lignée ne doit ni se faire au hasard ni au plus pratique ni même au plus urgent (le chiot de la chienne du voisin...). **Quelle que soit la race, il est impératif de choisir un chiot issu de parents connus et reconnus pour leurs aptitudes au troupeau.** Pour information, seuls les chiens inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises) ont droit à l'appellation "chiens de race" : ils ont un pedigree, c'est-à-dire que leurs origines sont connues. Ainsi, si vous prenez un chiot issu de parents LOF, vous êtes sûr qu'il est de race

pure et que ses parents satisfont aux qualités du standard de la race. Mais cela ne garantit pas ses aptitudes innées au troupeau.

Quels que soient la race et le pedigree du chiot, **demandez à voir travailler les parents** (la mère des chiots est généralement sur place) **ou les collatéraux** (frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs) **sur le type d'animaux souhaité** (bovins, ovins...).

Pensez à vérifier également les pedigrees des parents, les résultats de détectations de tares oculaires et de recherche de dysplasie (ou autres tares génétiques propres à certaines races).



Quel sexe ?

Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes de travail, résistance physique, rapidité, puissance et réceptivité au dressage. **Le choix du sexe n'est donc qu'une question de préférence !** En revanche, les femelles sont en chaleur deux fois par an ce qui peut être un inconvénient dans le travail : quand une chienne est gestante, elle n'est pas disponible pour travailler en fin de gestation et en début d'allaitement.

Quel chiot dans la portée ?

Tout d'abord, il est primordial que **l'état sanitaire de la portée toute entière soit irréprochable**. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs.

Même s'il est évident que le chiot doit vous plaire physiquement, ne privilégiez pas la couleur de sa robe ; il faut plutôt prêter attention à son caractère (vif, calme, indépendant, soumis, fort caractère...), à vos traits de caractère marquants (autoritaire, du mal à vous imposer, nerveux...) et à l'usage que vous voulez en faire (le travail sur bovin demandera un chien plus téméraire par exemple).

Néanmoins, essayez de respecter le standard de la race.

• En pratique, comment faire ?

Demandez au naisseur de sortir les chiots de leur espace de vie habituel pour mieux les observer. Evitez de sélectionner le "trop petit" ou le "trop gros" de la portée et ne prenez surtout pas le peureux qui se cache. Préférez celui qui vient vous voir, qui joue avec votre bas de pantalon.

Eloignez-vous et baissez-vous, tapez des mains pour voir leurs réactions : un chiot peut être surpris mais ne doit pas être apeuré. Manipulez les chiots, prenez-les dans vos bras et choisissez celui qui vous semble joyeux, dégourdi et proche de l'homme (il est important que le naisseur ait sociabilisé les chiots).



Quel âge ?

L'âge minimum légal de la cession (vente/don) est de 8 semaines.

Jusqu'à cet âge, le chiot a besoin de sa mère pour acquérir les codes sociaux canins. En effet, la mère ne joue pas uniquement un rôle de nourricière, elle apprend également à ses chiots la communication intra-spécifique (c'est à dire le langage international de tous les chiens) et c'est la clé pour avoir plus tard des adultes équilibrés et bien éveillés psychologiquement. L'interaction avec ses frères et sœurs est tout aussi importante. Le meilleur âge pour adapter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

Quel budget ?

A titre indicatif, un chiot de 8 semaines, né de parents LOF, coûte de 400 à 700 € en fonction de sa race, de ses origines et de ses garanties.



La législation portant sur l'acquisition d'un chien

Le vendeur/cédant doit obligatoirement vous fournir :

- le certificat vétérinaire de bonne santé de l'animal ;
- le document de traçabilité qui indique si le chiot est pucé ou tatoué (tout chiot, qu'il soit donné ou vendu, doit obligatoirement être identifié) ;
- le carnet de santé et de vaccination du chien : choisissez un chien avec un bon état sanitaire et pour qui la primo-vaccination a été faite (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose et Parainfluenza) ;
- une attestation de vente ;
- si le chiot est LOF, le certificat de naissance avec le numéro de LOF provisoire ou celui de dossier d'inscription de la portée à la Société Centrale Canine ;
- et éventuellement une fiche d'élevage avec le type de vermifuge et d'aliments utilisés.

Une garantie sanitaire d'un mois est prévue ; ainsi, si le chiot vient à mourir dans le mois qui suit son arrivée chez vous, suite à une maladie contractée dans l'élevage de naissance, il pourra vous être remboursé ou remplacé.

Le prognathisme inférieur ou supérieur (mâchoires qui ne joignent pas) ou la monorchidie (absence d'un testicule) sont des tares qui peuvent justifier l'annulation de la vente ou l'échange du chien. Si le chien présente une de ses tares, quelle que soit sa race, sa confirmation ne sera pas possible, même s'il travaille.

Qui peut vous aider ?

Pour choisir un chiot, il est fortement conseillé de faire appel aux **associations départementales d'utilisateurs de chiens de troupeau**. Ce sont des relais utiles pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches : elles pourront vous indiquer des portées à proximité de chez vous, issues de chiens qui correspondent à vos besoins.

Attention, les annonces mentionnant que les chiots sont "de type...", peuvent révéler un croisement qui ne présente parfois rien de bon en termes de prédispositions génétiques.

Témoignage éleveur

Eric Belingard
Éleveur de vaches allaitantes, Haute-Vienne



1 UTH, 70 vaches limousines,
Guêpe, Border Collie LOF de 3 ans

"J'ai eu la chance d'être tombé sur un bon chien. Mais j'ai mis aussi toutes les chances de mon côté : je suis passé par l'association pour le choisir et j'ai fait ce qu'on m'a dit pendant les formations. Le conseil numéro 1 à donner à tous ceux qui veulent avoir un chien de troupeau, c'est de ne pas écouter le copain ou le voisin mais de passer par la chambre d'agriculture ou l'association, en fonction des structures présentes dans le département".

Education et dressage : investir pour l'avenir !

Vous allez acquérir votre premier chien. Sachez que l'éducation et le dressage d'un chiot demandent un minimum d'investissement au quotidien. Vous allez devoir passer du temps avec votre chien pour instaurer une relation de confiance avec lui, l'éduquer, le dresser... Et ces moments ne peuvent pas être délégués à une autre personne.

Entre l'acquisition d'un chiot et son utilisation au quotidien, il faut compter environ 3 ans. Cela ne veut pas dire que vous devrez attendre que votre chien ait 3 ans pour commencer à le faire travailler. Il sera capable de faire certaines actions à 18 mois, d'autres plus "pointues" à 2 ans... selon ses capacités, sa maturité et son expérience.

Pour vous accompagner, des formations sont proposées dans toute la France.

Des formations pour vous aider à rendre votre chien opérationnel sur votre exploitation

Suivez une formation à proximité de chez vous à raison d'une journée par mois pendant 4 à 6 mois ! Un formateur agréé par l'Institut de l'Élevage vous transmettra une méthode simple et efficace pour dresser votre chien et vous fera faire des exercices pratiques sur ovins et/ou bovins.

Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département et des conseils techniques sur le site de l'Institut de l'Élevage <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

